

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 196 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGUI représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Signé le 17 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Novembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 042-1043/16/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein de la Société Publique Locale Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence

MET 16/1865/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ECO/009-850/16/CM du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'augmentation de capital de la Société Publique Locale dénommée « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence » dont l'objet social est défini de la façon suivante :

- gérer et développer les équipements et les activités liées au nautisme et aux produits de la mer,
- valoriser, promouvoir et contribuer au développement de l'offre existante des activités du nautisme et des produits de la mer,
- organiser la reconversion de friches portuaires et industrielles permettant le développement d'aménagements, d'équipements et des activités favorisant le nautisme et les produits de la mer,
- aménager et gérer de nouvelles zones d'équipements et de services pour accueillir de nouvelles entreprises ou tout autre organisme concerné, contribuant à renforcer l'attractivité de pôle nautisme et mer,
- favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités et de nouveaux produits liés au nautisme et mer,
- organiser, gérer et développer des activités de découvertes et de loisirs permettant de renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

Conformément à l'article L. 1524.5 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT) « *les sièges [au Conseil d'administration] sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement* ».

Dès lors, la souscription de nouveaux titres par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a induit une modification de l'article 15 des statuts de la SPL « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence ».

Ainsi, la gouvernance de la SPL sera désormais assurée par un Conseil d'administration composé de 9 administrateurs désignés par les collectivités actionnaires et répartis en proportion de leur participation au capital comme suit :

- 4 sièges pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- 5 sièges pour la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Dans ce cadre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dispose au titre des instances de la société :

- d'1 représentant aux assemblées générales qu'elles soient qualifiées d'ordinaire, d'extraordinaire ou de spéciale,
- de 4 représentants au Conseil d'Administration.

A cet effet, il est proposé de désigner Monsieur Martial ALVAREZ en qualité de représentant permanent de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration et aux Assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la SPL «Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence ».

Il est également proposé de désigner en qualité de représentant permanent de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration de la SPL « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence »:

Monsieur François BERNARDINI
Monsieur Patrick BORÉ
Monsieur Michel ROUX

Les représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence seront autorisés à se porter candidats et à accepter toutes les fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celles de Président du Conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de Directeur Général.

Les représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence seront autorisés à percevoir, en application de l'article 23 des statuts de la SPL, au titre de leur fonction d'administrateur, une rémunération et à se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels pourront être allouées des rémunérations exceptionnelles, dans le respect des dispositions légales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de Commerce ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° 387/15 du Comité syndical de Ouest Provence du 29 septembre 2015 approuvant la création de la Création de la Société Publique Locale dénommée "Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence" ;
- La délibération n° 655/15 du Comité syndical de Ouest Provence approuvant la modification des statuts de la S.P.L. « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence » ;
- La délibération n° ECO/009-850/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 approuvant l'augmentation de capital de la SPL Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence ;

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvée la désignation de Monsieur Martial ALVAREZ en qualité de représentant permanent de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la SPL « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence ».

**Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Novembre 2016**

Article 2 :

Est approuvée la désignation en qualité de représentant permanent de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Administration de la SPL « Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence » de :

Monsieur François BERNARDINI,
Monsieur Patrick BORÉ,
Monsieur Martial ALVAREZ,
Monsieur Michel ROUX.

Article 3 :

Les représentants sont autorisés à accepter toutes les fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de Directeur général.

Article 4 :

Les représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sont autorisés à percevoir, au titre de leur fonction d'administrateur, une rémunération et à se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels pourront être allouées des rémunérations exceptionnelles, dans le respect des dispositions légales.

Monsieur Eugène CASELLI, Madame Nouriaty DJAMBAE, Madame Josette FURACE, Madame Annie LEVY-MOZZICONACCI, Madame Florence MASSE, Madame Nathalie PIGAMO, Monsieur Roger RUZE, Monsieur Eric SCOTTO, ne participent pas au vote.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN